

Un processus de lutte pour l'arrêt de l'économie.

Le 10 décembre 2020, les syndicats de la FNIC CGT ont défini un processus de lutte qui commence dès **le 18 JANVIER 2021**

pour contrer les décisions capitalistes

de remise en cause de nos droits, de nos conquits, et provoquent des licenciements par milliers.

Depuis presque 1 an, tous les regards se portent sur la pandémie Covid 19, mais derrière ce sont : **la remise en cause de nos libertés, de nos conquits, le démantèlement du système de santé pour y puiser des profits, et satisfaire les multinationales.**

À chaque « crise », le capital s'attaque aux libertés publiques, individuelles et collectives, aux droits syndicaux, accentue la répression de l'action syndicale pour tenter d'empêcher son expression. Ce sont des méthodes aussi vieilles que le capital lui-même.

Nous avons tous bien compris que les multinationales utilisent la « crise » sanitaire, la lutte contre le terrorisme, contre le réchauffement climatique et les opportunités qu'elle crée pour mettre toujours plus la Société à leur service.

Depuis 2000, les dividendes ont augmenté de 270 % et dans la même période ce sont 12 % des emplois qui ont disparu.

**AUCUNE TRÊVE,
AUCUN CONFINEMENT,
AUCUN COUVRE-FEU
N'EST POSSIBLE DANS LES LUTTES,
QUE CHAQUE SYNDICAT DOIT
DÉVELOPPER ENCORE ET TOUJOURS,
CAR C'EST LE SEUL MOYEN
POUR STOPPER CETTE POLITIQUE
ET POUR EN CHANGER.**

Des dates d'actions, de luttes sont déjà inscrites dans le paysage de mobilisation et la FNIC-CGT appelle tous ses syndicats à s'inscrire dans le processus, et à retourner à la Fédération ses actions en cours ou à venir :

- ➔ **le 21 JANVIER 2021**, journée nationale de mobilisation et de grève pour la défense de l'hôpital et de notre modèle de santé publique qu'est la Sécurité sociale.
- ➔ **le 23 JANVIER** pour l'interdiction des licenciements et des suppressions d'emplois.
- ➔ **le 26 JANVIER** pour la défense d'une Éducation nationale de qualité et accessible à tous.
- ➔ **le 28 JANVIER** pour un pôle public de l'énergie
- ➔ **le 30 JANVIER** contre les projets de lois liberticides du gouvernement.
- ➔ **le 04 FEVRIER**, à l'Appel de la CGT, journée de lutte interprofessionnelle de mobilisation et de grève, contre les plans de suppressions d'emplois, les fermetures d'entreprises, les restructurations et réductions de services...

Toutes ces mobilisations doivent s'inscrire dans les actions que chaque syndicat a décidées, pour attaquer la cause des dégradations. **Atteindre notre objectif de changement de société, de remise en cause du système capitaliste passe obligatoirement par l'arrêt de l'économie,**

Les négociations salariales sont des vecteurs de revendications collectives : salaires, durée du travail, emploi, ... N'attendons pas l'arme au pied ! Agissons ! Le confinement n'arrête pas les plans antisociaux des dirigeants, il ne doit arrêter ni les contestations sociales ni les luttes.

Seule la lutte fera la victoire des travailleurs !